

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
53	43	53

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Avignon se sont réunis en session ordinaire à la Mairie d'Avignon, sous la présidence de Madame Cécile HELLE, Maire.

Date de convocation : le 21 juin 2024

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Anne-Marie BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme ABEL-RODET Laurence, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Arnaud RENOARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Marc BLUY représenté par M. Kader BELHADJ
Mme Joanne TEXTORIS représentée par M. Christian ROCCI
Mme Sylvie MAZZITELLI représentée par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. AUTHEMAN Bernard représenté par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS représenté par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRYZBYSZEWSKI représenté par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Ghislaine PERSIA représentée par Mme Martine BAREL
M. Paul RUAT représenté par Mme Carole MONTAGNAC
Mme Carole MAGDELEINE représentée par M. RENOARD

ABSENTS EXCUSES :

Aucun absent

MOUVEMENTS :

Mme Isabelle LABROT arrive pendant la présentation du rapport de la délibération N°2
M. Bernard HOKMAYAN quitte l'assemblée pendant la présentation du rapport de la délibération n°11 donnant pouvoir à M. Marc SIMELIERE.

La séance est ouverte à 9 heures par Mme le Maire, Présidente.

VOTE DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de M. Arnaud PETITBOULANGER en qualité de Secrétaire de Séance.

Votes : - ADOPTE à l'unanimité.

M. Arnaud PETIT BOULANGER est désigné comme Secrétaire de Séance.

VOTE DU PROCES-VERBAL :

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 AVRIL 2024.

Votes : - ADOPTE à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2024 est adopté.

En préambule de l'examen des projets de délibération :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal d'aujourd'hui est essentiellement consacré à des questions budgétaires et financières puisque l'objectif à quelques jours du 1er tour des élections législatives a été de maintenir la séance du Conseil Municipal puisque l'assemblée doit adopter le compte administratif avant le 30 juin mais en allégeant l'ordre du jour de la séance. C'est la raison pour laquelle de manière exceptionnelle un Conseil Municipal sera organisé au mois de juillet, le jeudi 18 juillet à 9 heures. Il sera consacré à toutes les autres questions non financières et non budgétaires.

Madame le Maire donne la parole à Madame RIGAULT qui souhaite intervenir :

Madame RIGAULT regrette qu'une minute de silence n'ait pas été observée par le Conseil Municipal suite au décès de Monsieur Raphaël MERINDOL au printemps. Elle a noté l'effort de la municipalité d'avoir fait livrer une gerbe le jour de ses obsèques. Un hommage aurait peut-être pu lui être dû, lui qui était un brillant historien de Montfavet et qui a été élu au Conseil Municipal sur le mandat précédent.

La deuxième question qu'elle souhaitait poser est relative au verbatim des Conseils Municipaux qui ne sont toujours pas retranscrits depuis le début de ce mandat ce qui dit-elle est tout à fait illégal. Bien que les Conseils Municipaux soient enregistrés et diffusés sur internet, la Ville a l'obligation de le retranscrire. Cela fait déjà 4 ans que la Ville ne se soumet pas à cette obligation. Mme RIGAULT souhaite savoir si la Ville a l'intention de le faire avant la fin du mandat.

Madame le Maire répond que cela n'a pas été un effort de faire livrer une gerbe à l'occasion des obsèques de Monsieur Raphaël MERINDOL. Madame le Maire avait échangé avec lui quelques jours avant son décès et a pu échanger également avec sa femme et son fils. Sur ce point Madame le Maire estime que Madame RIGAULT se fourvoie en essayant de faire la polémique là où il n'y a pas lieu d'en faire.

Sur la deuxième question cela fait 4 ans que la municipalité lui répond que les Conseils Municipaux sont enregistrés, cela vaut verbatim des Conseils Municipaux.

Elles n'ont pas la même interprétation du CGCT mais c'est celle que le Maire livre puisque c'est celle qui est faite par le service juridique de la collectivité.

ORDRE DU JOUR :

DCM_2024_03_001	FINANCES : I. Compte de Gestion 2023 (Budget Principal et Budgets Annexes)
DCM_2024_03_002	FINANCES : II. Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget Principal
DCM_2024_03_003	FINANCES : III. Compte Administratif pour l'exercice 2023 - Budget Annexe de la Restauration Scolaire.
DCM_2024_03_004	FINANCES : IV. Compte Administratif pour l'exercice 2023 – Budget Annexe des Activités Aquatiques
DCM_2024_03_005	FINANCES : V. Compte Administratif pour l'exercice 2023 – Budget Annexe des Locations Commerciales
DCM_2024_03_006	FINANCES : VI. Compte Administratif pour l'exercice 2023 - Budget Annexe de la Chambre Funéraire
DCM_2024_03_007	FINANCES : VII. Compte Administratif pour l'exercice 2023 - Budget Annexe du Crématorium
DCM_2024_03_008	FINANCES : VIII. Affectation du résultat (Budget Principal et Budgets Annexes)
DCM_2024_03_009	FINANCES : 1. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Principal
DCM_2024_03_010	FINANCES : 2. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire
DCM_2024_03_011	FINANCES : 3. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques
DCM_2024_03_012	FINANCES : 4. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales
DCM_2024_03_013	FINANCES : 5. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire

DCM_2024_03_014	FINANCES : 6. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe du Crématorium
DCM_2024_03_015	FINANCES : Réalisation d'un contrat de prêt Intracting d'un montant total de 947 429 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la rénovation de la piscine Chevalier de Folard à Avignon.
DCM_2024_03_016	FINANCES : Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour l'année 2024.

1 – FINANCES : I. Compte de Gestion 2023 (Budget Principal et Budgets Annexes)

M. PEYRE rapporte la délibération.
Aucune prise de parole.

Extrait de la délibération :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 (y compris la journée complémentaire) ;
- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2023 pour les sommes fixées par le dit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée

- **ADOPTE** à l'unanimité.

2 – FINANCES : II - Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget Principal

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prises de parole pour l'ensemble des délibérations 2 à 7 :

Mme RIGAULT
M. REZOUALI
M. BISSIERE
M. FOURNIER
Mme ROSENBLATT
M. NAHOUM
M. PEYRE
Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les comptes administratifs 2023 tels qu'ils ont été arrêtés ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;
- **DECLARE** que les crédits non-consommés et non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRECISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 décembre 2023 seront repris dans le cadre d'une décision modificative 2024.

- **ADOPTE** – Mme le Maire s'est retirée et n'a pas participé au vote.

Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA représentée par Mme BAREL, Mme BAREL, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

3 – FINANCES : III- Compte Administratif pour l'exercice 2023 - Budget Annexe de la Restauration Scolaire

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2023 du budget annexe de la Restauration Scolaire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'une Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2024

- **ADOpte** -- Mme le Maire s'est retirée et n'a pas participé au vote.

Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA représentée par Mme BAREL, Mme BAREL, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

4 – FINANCES : IV - Compte Administratif pour l'exercice 2023 – Budget Annexe des Activités Aquatiques.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe des Activités Aquatiques tel qu'il a été arrêté ;
- **DECLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;
- **DECLARE** que les crédits non-consommés en non-engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'une Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2024.

- **ADOpte** – Mme le Maire s'est retirée et n'a pas participé au vote.

Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA représentée par Mme BAREL, Mme BAREL, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

5 - FINANCES : V - Compte Administratif pour l'exercice 2023 – Budget Annexe des Locations Commerciales.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**ADOPTÉ** le Compte Administratif 2023 du budget annexe des Locations Commerciales

- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;

- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;

- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'une Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2024

- **ADOPTÉ** – Mme le Maire s'est retirée et n'a pas participé au vote.

Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA représentée par Mme BAREL, Mme BAREL, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

6 – FINANCES : VI - Compte Administratif pour l'exercice 2023 - Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif 2023 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté ;

- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;

- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;

- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'une Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2024.

- **ADOPTÉ** – Mme le Maire s'est retirée et n'a pas participé au vote.

Ont voté contre : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA représentée par Mme BAREL, Mme BAREL, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

7 - FINANCES : VII - Compte Administratif pour l'exercice 2023 - Budget Annexe du Crématorium

M. PEYRE rapporte la délibération.

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2023 du budget annexe du Crématorium ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'une Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2024.

- **ADOPTÉ** – Mme le Maire s'est retirée et n'a pas participé au vote.

Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : Mme PERSIA représentée par Mme BAREL, Mme BAREL, M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

8 - FINANCES : VIII. Affectation du résultat (Budget Principal et Budgets Annexes)

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AFFECTE les résultats 2023 du Budget Principal et des Budgets Annexes pour :

Budget Principal :

- la somme de 24 844 824,65 € au financement de l'équilibre de la section d'investissement et d'opérations complémentaires (compte 1068);
- la somme de 2 950 000 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

Budgets Annexes :

- **Chambre Funéraire**

- la somme de 221 890,34 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

- **Locations Commerciales**

- la somme de 487 628,71 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

- **Crématorium**

- la somme de 771 661,33 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

- **Restauration Scolaire**

- la somme de 1 211 358,61 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

- **Activités Aquatiques**

- la somme de 1 047 166,10 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002);

- **PRÉCISE** que ces opérations seront décrites à la Décision modificative n°1 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

- **ADOpte** – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme. RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI- N'a pas pris part au vote : Mme ROSENBLATT.

9 - FINANCES : 1. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Principal.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. CERVANTES

Réponse :

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Principal, la somme de 30 085 769,77 € en recettes et en dépenses;
- **AUTORISE** la recherche de participations financières auprès de l'ensemble de ses différents partenaires institutionnels;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir

- **ADOpte** – Ont voté contre: Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme. RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI.

10 - FINANCES : 2. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire

M. PEYRE rapporte la délibération.

Prise de parole :

M. CERVANTES

Réponse :

Mme le Maire

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, pour le Budget Annexe de la Restauration Scolaire, en section de fonctionnement un suréquilibre de 731 283,82 € et en section d'investissement un suréquilibre de 603 538,68 €;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** – votes contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUD, Mme MONTAGNAC.

11 - FINANCES : 3. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques, Un suréquilibre pour la somme de 562 171,24 € en recettes et également un suréquilibre de 995 009,12 € en dépenses ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme. RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI.

12 - FINANCES : 4. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe des Locations Commerciales.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales la somme de 672 164,27 € en recettes et de 54 883,60 € en dépenses;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme. RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI.

13 - FINANCES : 5. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

M. PEYRE rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de la Chambre Funéraire la somme de 329 810,37 € en recettes et 100 € en dépenses

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC.

14 - FINANCES : 6. Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 pour le Budget Annexe du Crématorium.

M. PEYRE rapporte la délibération

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe du Crématorium la somme de 992 574,76 € en recettes et 95 068,23 € en dépenses ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir

- **ADOpte** – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOUD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOUD, Mme MONTAGNAC.

15 - FINANCES : Réalisation d'un contrat de prêt Intracting d'un montant total de 947 429 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la rénovation de la piscine Chevalier de Folard à Avignon.

M. PEYRE rapporte la délibération.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, pour le financement des travaux de rénovation de la piscine Chevalier de Folard, de souscrire, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un Contrat de Prêt, comportant une Ligne de Prêt Intracting selon les charges et conditions du projet joint en annexe, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 947 429 € ;

Durée: 13 ans ;

Modalités de versement : 1 versement en 2024 pour 947 429 € ;

Période des échéances : trimestrielle ;

Taux d'intérêt annuel fixe : ce taux d'intérêt, qui est actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 7,08 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat.

Le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt ;

Typologie Gissler : 1A ;

Amortissement : déduit (échéances constantes) ;

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à intervenir au Contrat de Prêt Intracting, à la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds et à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOpte** à l'unanimité.

16 - FINANCES : Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour l'année 2024.

Extrait de la délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels pour les projets présentés au titre de la DPV 2024,
- **SOLLICITE** une participation financière au titre de la DPV pour l'année 2024 auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 74, compte 748372,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOpte** – se sont abstenus : Mme RIGALT, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGALT, M. RUAT représenté par Mme MONTAGNAC, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD, Mme MONTAGNAC

QUESTIONS ORALES

Question orale de M. RENOARD :

Madame le Maire, Mes Chers collègues,

Le 21 juin dernier, la Ville a expérimenté la piétonnisation de la rue de la République en prévision de sa prochaine réhabilitation.

Ainsi, lors de vos vœux de début d'année, Madame le Maire, vous aviez annoncé des concertations sur ce projet de requalification, une grande consultation notamment, qui devait s'inscrire dans le cadre du programme action Cœur de Ville 2023-2026.

Or, à ce jour, il semblerait que rien n'ait été entrepris comme consultation, alors même que l'expérimentation a déjà commencé.

Aussi, pour quelles raisons n'avez-vous pas consulté vos administrés comme vous vous y étiez engagée ?

Je vous remercie.

Réponse de M. TOCABENS :

La piétonnisation de la rue de la République est une première étape dans le cadre de la future requalification de l'axe majeur du centre-ville.

Vous avez pu constater depuis mi-juin la remise en eau et la végétalisation des miroirs d'eau du cour Jean Jaurès, ainsi que la restauration des bancs à proximité permettant d'assurer la continuité végétale et la fraîcheur depuis le parvis jardin de la Gare centre dont les travaux touchent à leur fin. Ces travaux ont été réalisés en interne par les équipes du végétal dans la Ville

Plus haut, sur la rue de la République, plusieurs actions ont été conduites :

- Apaiser l'axe par la piétonisation à partir du boulevard Raspail
- Révéler les nouveaux lieux d'intérêts présent sur l'axe : Il s'agit d'une rue très riche en patrimoine historique et en offre culturelle avec le Musée Lapidaire et le Palais du Roure
- Venir étendre les terrasses qui sont aujourd'hui anecdotiques le long des façades afin de créer de l'animation sur la rue
- Végétaliser en venant occuper la rue avec des jardinières qui viendront former des ensembles aux droit des lieux d'intérêts ou au niveau d'extension de terrasses.

Cette végétalisation fait office d'une première phase d'expérimentation. Dans ce cadre expérimental, Avignon fait le choix du réemploi en utilisant des jardinières existantes tout en les complétant par des jardinières en bois et en acier, majoritairement fabriquées là-aussi en interne par les services de la Ville.

L'installation de ces dispositifs en profitant de la forte affluence de la période estivale est la meilleure manière de tester toutes ces intentions. Des réunions pour recueillir les avis des habitants, commerçants et usagers seront programmées avant la fin de l'année. Les commerçants ont par ailleurs été informés et consultés en amont de la piétonisation et de la végétalisation.

La requalification finale de la rue de la République passera elle par la consultation externalisée d'une maîtrise d'œuvre constituée de paysagistes, urbanistes et architectes.

Question orale de Mme MAGDELEINE représentée par M. RENOARD

Madame le Maire,

Depuis plusieurs années maintenant, l'école maternelle des Ortolans est répartie sur deux sites, ce qui, comme tout le monde l'imagine :

- ✓ complique de facto la communication au sein de l'équipe pédagogique,
- ✓ impose à la Directrice d'avoir une responsabilité éclatée sur deux entités séparées par une rue,
- ✓ et isole la classe de Grande Section qui se retrouve toute seule dans la grande école élémentaire de la Bouquerie depuis la fermeture d'une des quatre classes de maternelle.

Il y a un peu plus d'un an, ont été signalées aux services de la Mairie et en Conseil d'école, d'importantes fuites provenant du toit, lesquelles ont fortement endommagé les plafonds de

plusieurs salles : le dortoir et la classe des Moyens ainsi que la réserve au premier étage et la salle des archives au rez-de-chaussée.

Des travaux avaient été annoncés durant les vacances de Pâques 2024 mais n'ont jamais eu lieu. Il semblerait que le devis réalisé était plus important que ce que la Ville avait envisagé.

Dans ces conditions, le retour de la classe de Grande Section paraît difficilement envisageable dans les mois à venir, bien que demandé par l'adjointe du DASEN.

Madame le Maire, quelles sont les raisons d'un tel revirement ? Que compte faire la Ville pour régler ces problèmes de toiture ? Et qu'envisagez-vous pour le groupe scolaire Bouquerie/Ortolans qui a déjà perdu quatre classes en l'espace de quelques années et sur lequel pèse, à l'heure actuelle, une menace de deux autres fermetures ?

Je vous remercie

Réponse de M. NAHOUM

Madame,

La direction des bâtiments a fait procéder à une révision de la toiture de l'école des Ortolans au mois de mai 2024, pour un montant de 3000 euros. A terme des travaux complémentaires devront être réalisés : réfection de la couverture, des gouttières et des zingueries.

D'ores et déjà des interventions seront réalisées cet été pour permettre aux enfants d'étudier dans les meilleures conditions.

Dans un second temps vous nous faites part de la question de la fermeture de classes. Ces décisions relèvent bien entendu de l'Education nationale, néanmoins la Ville travaille sur une refonte de la carte scolaire, au regard de l'évolution de la démographie de tous les quartiers d'Avignon (hausse dans certains quartiers, baisse dans d'autres). Ce travail est mené en lien avec le DASEN et les IEN de secteur.

Question orale de M. PRZYBYSZEWSKI représenté par Mme RIGAULT

Dans les quartiers des Neufs Peyres et du Pont des Deux-Eaux, deux maisons à l'abandon sont squattées depuis des années sans que les pouvoirs publics ne s'en inquiètent, alors qu'elles sont devenues des lieux de prostitution et de débauche.

La première, située rue Guillaume de Machaut et squattée depuis deux ans par des Roumains, est tristement connue sur Avignon pour être un lieu de prostitution.

La seconde, anciennement Maison Van Gogh, dans laquelle y avait été envisagé un projet pour jeunes travailleurs, a vu son grillage découpé laissant penser que du mobilier a pu y être rentré. Des enfants du quartier s'amuse à pénétrer sur le site alors que s'y trouvent entre autres des seringues usagées.

Un rapport de Police Municipale a été rédigé afin d'alerter la Direction sur la dangerosité de cette résidence, sans qu'aucune suite n'ait été donnée.

Madame le Maire, pour quelle(s) raison(s) la Ville ne prend-elle d'arrêté de péril ?

Réponse de Mme CLAVEL

Concernant le bâtiment situé rue Guillaume de Machault, à la suite d'un nouvel incendie en juillet 2023, il a été pris un arrêté d'interdiction d'habiter la maison et de pénétrer sur l'ensemble de la parcelle.

En parallèle, un arrêté de mise en sécurité -- procédure d'urgence a été pris le 26 juillet 2023 (procédure de péril).

Le propriétaire est une entreprise immobilière qui a un projet de démolition et reconstruction de pavillons sur le terrain concerné. Des échanges avec le service des périls et la direction de l'urbanisme sont en cours pour trouver rapidement une solution de sécurisation du terrain, en vue de la démolition prochaine de l'habitation.

Concernant l'ancienne Maison de retraite Van Gogh la procédure de mise en péril est en cours et les lieux sécurisés.

Sur ces deux bâtiments, la police municipale est régulièrement intervenue ces dernières années pour constater les squats, faire évacuer les lieux et les rapports des policiers municipaux nombreux ont permis de prendre des arrêtés de mise en sécurité.

Question orale de Mme RIGAULT

Madame le Maire,

Lors des Conseils municipaux des mois de février et avril derniers, je vous ai demandé de bien vouloir me transmettre le plan des marchés de la Ville ainsi que le nombre de mètres linaires facturés au titre de l'occupation du domaine public, le montant perçu par la régie des marchés et enfin le nombre de forains (titulaires et passagers) qui ont déballé tout au long de l'année 2022.

Pour une raison totalement inexplicée, vous refusez de nous transmettre ces informations qui sont pourtant d'ordre public.

Le 21 mai dernier, une plainte collective émanant de plusieurs commerçants a été déposée auprès du Procureur de la République pour des faits qui pourraient être constitutifs d'infractions telles que détournement de fonds, favoritisme et corruption sur les marchés de la Ville, allant jusqu'à des représailles envers certains forains. Un constat d'huissier établi en 2023, à la demande de près d'une cinquantaine de commerçants, a été joint à cette plainte.

Or, il semblerait que la Ville ait été informée, depuis des années, de certains de ces agissements par le biais de la Commission des marchés, de mails ou de courriers adressés successivement aux services municipaux, élus de la majorité ainsi qu'à l'édile, ou encore par des articles de presse sans qu'aucune remise en cause ou changement dans les pratiques dénoncées n'ait eu lieu.

Madame le Maire, pourriez-vous nous dire si une enquête administrative interne a été diligentée ?
En cas de réponse négative, pourriez-vous nous en donner les raisons ?

Je vous remercie.

Réponse de M. TUMMINO

Madame,

Depuis plusieurs mois, la Ville d'Avignon a pris de nombreuses mesures pour réviser les procédures au sein de l'occupation du domaine public. En effet, les marchés hebdomadaires de la commune sont gérés par le service de l'Occupation de l'Espace Public, au sein duquel un nouveau Directeur a été nommé en novembre 2023.

Depuis cette prise de fonctions, des mesures correctives ont été adoptées au sein du service parmi lesquelles, l'élaboration des plans des marchés, l'application de la réglementation en vigueur par les agents du service, le respect des métrages des étals et leur vérification par le biais d'un odomètre dont la Ville compte-rendu systématique de fin de marché, etc...

La nouvelle Direction a apporté de la rigueur dans le service et de nouveaux process ont été mis en place, avec un suivi administratif systématisé des commerçants.

Une attention particulière est apportée aux obligations des commerçants telles que mentionnées dans le règlement général des marchés, dont la dernière mouture est entrée en vigueur au mois de mai dernier. Plusieurs courriers d'avertissement ont été établis depuis le début d'année auprès des commerçants en infraction vis-à-vis de ce règlement, et des mesures d'exclusion temporaire ou définitive ont par ailleurs été engagées pour certain(e)s.

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le jeudi 18 juillet 2024 à 9 h 00.

La séance est levée à 11 h15 heures par Madame le Maire, Présidente.

Le Maire
Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Arnaud PETITBOULANGER

